

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 14'559'000.- destiné à financer le renouvellement du système d'information du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) pour la gestion du Revenu d'insertion (RI) et du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA)

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION DU PROJET.....	4
1.1	Résumé.....	4
1.2	Analyse de la situation actuelle.....	5
	1.2.1 <i>Le SPAS</i>	5
	1.2.2 <i>Cadre général actuel</i>	5
	1.2.3 <i>Applications PROGRES et PROCONCEPT</i>	7
	1.2.4 <i>Les processus administratifs et informatiques actuels pour le RI et le BRAPA</i>	9
	1.2.5 <i>Bases légales</i>	11
1.3	Contenu et limites du projet.....	11
	1.3.1 <i>Démarche mise en œuvre pour le renouvellement du système d'information</i>	11
	1.3.2 <i>Objectifs du projet</i>	12
	1.3.3 <i>Besoins à couvrir pour le RI et le BRAPA</i>	12
1.4	Etude d'alternatives de solutions.....	14
1.5	Solution proposée.....	14
	1.5.1 <i>Choix du logiciel SAP pour la solution métier</i>	14
	1.5.2 <i>Fonctionnalités mises en place</i>	14
	1.5.3 <i>Architecture de la solution</i>	16
	1.5.4 <i>Cyberadministration</i>	17
	1.5.5 <i>Gestion des documents : numérisation et fonctions éditiques</i>	18
	1.5.6 <i>Interface SI RDU</i>	18
	1.5.7 <i>Autres interfaces</i>	18
	1.5.8 <i>Référentiels</i>	18
	1.5.9 <i>Messagerie</i>	18
	1.5.10 <i>Mise en œuvre de la plate-forme projets</i>	18
	1.5.11 <i>Renforts en ressources métiers</i>	19
	1.5.12 <i>Renforts en ressources informatiques</i>	19
	1.5.13 <i>Exploitation du SI et mise en œuvre de la solution au sein du site de secours (DRP)</i>	19
1.6	Coûts de la solution.....	19
	1.6.1 <i>Investissement total</i>	19
	1.6.2 <i>Coûts de fonctionnement</i>	20
1.7	Justification de la demande de crédit.....	23
1.8	Calendrier de réalisation et de l'engagement des crédits.....	23
2	MODE DE CONDUITE DU PROJET.....	24
3	CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET.....	25
3.1	Conséquences sur le budget d'investissement.....	25
3.2	Amortissement annuel.....	26
3.3	Charges d'intérêt.....	26
3.4	Conséquences sur l'effectif du personnel.....	26
3.5	Autres conséquences sur le budget de fonctionnement.....	27
3.6	Conséquences sur les communes.....	28

3.7	Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie.....	28
3.8	Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences).....	28
3.9	Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA	28
3.10	Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD.....	28
3.11	Découpage territorial (conformité à DecTer).....	29
3.12	Incidences informatiques.....	29
3.13	RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences).....	29
3.14	Simplifications administratives.....	29
3.15	Protection des données.....	30
3.16	Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement.....	30
4	CONCLUSION.....	30

1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Résumé

Depuis 1997, le système d'information du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) repose principalement sur un logiciel de gestion de dossiers nommé PROGRES. Grâce à ce logiciel facilement paramétrable associé à partir de 1999 au logiciel comptable PROCONCEPT, les métiers du domaine social et sanitaire dont le Revenu d'insertion (RI) et celui du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA) bénéficient d'une solution informatique.

Ces logiciels sont utilisés par les personnels du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et des autorités d'application représentant 800 utilisateurs répartis sur l'ensemble du territoire vaudois.

Basé sur une architecture technique datant de 1995, le logiciel PROGRES est obsolète depuis plusieurs années et il devient de plus en plus difficile de le maintenir techniquement en raison des évolutions des infrastructures matérielles et logicielles. De plus, l'évolution de cette application est devenue coûteuse et laborieuse pour tenir compte des évolutions légales des régimes d'aide sociale. Ainsi, le système d'information soutenant le RI et le BRAPA ne permet d'ores et déjà plus de mettre en œuvre une partie des nouvelles orientations des dispositifs sociaux comme par exemple l'utilisation des référentiels de l'appui social, ces derniers devant s'appuyer sur des outils de technologies récentes incompatibles avec l'environnement informatique de l'application PROGRES.

Le revenu d'insertion est le régime du canton de Vaud relevant de l'aide sociale. Il permet aux personnes indigentes sans emploi, sans droit à des prestations d'assurances sociales, en attente de prestations, ou avec un revenu ne leur permettant pas d'atteindre le minimum vital, de bénéficier d'une aide financière publique et de mesures d'insertion sociale ou professionnelle. En 2015, près de 16'000 ménages, représentant 25'000 personnes environ, ont reçu chaque mois une prestation financière du RI. Sur l'année, 192'000 droits au RI ont été calculés pour un coût de CHF 357'516'000.- de prestations financières et 36'218 personnes ont reçu une prestation RI financière au moins une fois. Plus de 7'500 mesures d'insertion sociale ont par ailleurs été accordées pour un montant de plus de CHF 36'000'000.-.

Le BRAPA est l'autorité cantonale compétente pour régler l'action de l'Etat en matière d'aide au recouvrement des pensions alimentaires découlant du droit de la famille et d'avances sur celles-ci. La mission d'aider les personnes ayant des difficultés à recouvrer leur pension alimentaire concerne près de 4'000 dossiers nécessitant des interventions d'aides au recouvrement des pensions alimentaires (créance de CHF 137'000'000.-) et des aides via l'octroi d'avances sur pensions alimentaires pour plus de CHF 10'000'000.- chaque année.

Outre l'obsolescence du logiciel PROGRES, les travaux préparatoires du projet ont aussi mis en lumière les lacunes fonctionnelles du système d'information actuel et permis d'identifier les objectifs à couvrir par le projet. La sécurisation des prestations, la mise en œuvre simplifiée des dispositifs d'aide et leur pilotage doivent être améliorés. Les efforts de sécurisation et de simplification du RI et du BRAPA ainsi que le renforcement de leur pilotage permettront d'exercer un meilleur suivi des bénéficiaires et de mieux contrôler les prestations versées. L'impact des mesures cantonales pourra également être mieux mesuré.

Les aides à la saisie, les contrôles automatiques par le système, les liens établis avec les autres SI et registres de l'ACV (RCPers, SI RDU, etc.) faciliteront le travail et augmenteront l'efficacité des utilisateurs. Ils permettront aussi de déceler et d'empêcher les abus. Les gains de productivité ainsi que les prestations indues évitées permettront une économie sur les activités des services métiers estimée à CHF 2.4 millions par an quand le futur dispositif sera pleinement opérationnel.

Conformément à la stratégie mentionnée dans l'EMPD 66 de mai 2013 relatif au

Système d'Information Finances (SIF) et au schéma Directeur des systèmes d'information de l'ACV, la plateforme ERP/SAP est retenue pour le domaine des subventions et donc pour le domaine Social RI-BRAPA. Son implémentation pour ce domaine permettra une forte intégration avec le système finances de l'ACV, en simplifiant la comptabilisation des mouvements financiers et en offrant les fonctionnalités de base dans la gestion des tiers.

En cours de mise en œuvre dans le domaine des subsides à l'assurance maladie et obligation d'assurances (projet SAMOA du SASH OVAM), l'emploi de cette même plateforme permettra de mutualiser certaines réalisations et interfaces et de profiter de l'expérience acquise.

Le schéma directeur du système d'information social et sanitaire réalisé en 2014 puis les études informatiques du RI et du BRAPA effectuées en 2016, financés par deux crédits d'étude, ont permis de définir le cadre du projet informatique à réaliser. C'est suite aux études menées dans ce cadre que le présent exposé des motifs et projet de décret propose au Grand Conseil d'accorder au DSAS un crédit d'investissement destiné à financer la nouvelle application permettant la gestion des dispositifs du RI et du BRAPA.

Le présent EMPD s'élève à CHF 14'559'000.-.

1.2 Analyse de la situation actuelle

1.2.1 Le SPAS

Le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), composé de 150 collaborateurs, a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'action et de prévention sociales.

A cet effet, le Service :

- conçoit et met en œuvre une politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés économiques et/ou sociales, notamment les bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI),
- assure des avances sur pensions alimentaires aux créancières et créanciers de pensions alimentaires en situation économique difficile et procède au recouvrement des avances et pensions alimentaires,
- définit, met en œuvre et coordonne une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la (ré)insertion pour adultes en situation de handicap et en difficulté (handicap mental, physique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées,
- définit, met en œuvre et coordonne la politique cantonale d'aide et d'information aux victimes d'infraction et délègue au centre LAVI la fourniture de l'aide psychologique, sociale, médicale, matérielle et juridique,
- octroie des prestations sociales aux bénéficiaires du Centre social d'intégration des réfugié-e-s statutaires.

La loi sur l'action sociale vaudoise attribue la responsabilité de la mise en œuvre de l'action sociale à des autorités d'application. Ainsi, les communes et les associations de communes, délivrent le RI par le biais des Centres Sociaux Régionaux (CSR) répartis dans les 10 régions d'action sociale du canton. Font également partie des autorités d'application, la Fondation vaudoise de probation (FVP), l'Office des Curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), ainsi que le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR). Pour l'ensemble du canton, ce sont ainsi plus de 900 collaborateurs qui sont concernés par cette tâche.

1.2.2 Cadre général actuel

Ce chapitre présente les domaines métiers concernés par le présent EMPD et la situation actuelle du système d'information dont bénéficient les services en charge de ces prestations.

a) Revenu d'insertion

Le revenu d'insertion (RI) est le régime du canton de Vaud relevant de l'aide sociale.

Le revenu d'insertion permet aux personnes indigentes sans emploi, sans droit à des prestations d'assurance sociale, en attente de prestations, ou avec un revenu ne leur permettant pas d'atteindre le minimum vital, de bénéficier d'une aide financière publique et de mesures d'insertion sociale ou professionnelle.

La prestation financière est composée d'un montant forfaitaire pour l'entretien et d'un montant correspondant au loyer effectif jusqu'à concurrence des barèmes fixés par le règlement d'application du 26 octobre 2005 de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (RLASV). Elle est délivrée par les autorités d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV). Certains frais relatifs à la santé et à l'insertion sont également pris en charge par la prestation financière du RI.

Les mesures d'insertion sociale comprennent des mesures d'aide au rétablissement du lien social, des mesures d'aide à la préservation de la situation économique, des mesures de formation et des mesures visant à recouvrer l'aptitude au placement. Elles sont fournies par les autorités d'application de la LASV et par les organismes prestataires mandatés par le SPAS.

Les mesures cantonales d'insertion professionnelle comprennent les stages professionnels cantonaux, les allocations cantonales d'initiation au travail, les prestations cantonales de formation, les emplois d'insertion. Elles sont servies par le Service de l'emploi via les Offices régionaux de placement (ORP).

Le revenu d'insertion est régi par la LASV et son règlement d'application (RLASV). Les mesures d'insertion professionnelle du RI sont réglées par la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp) et son règlement d'application du 7 décembre 2005 (RLEmp). Le dispositif est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le tableau ci-après liste l'évolution des prestations du RI.

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Prestation RI financier (CHF)	273'379'332	309'061'24	320'877'586	334'731'595	357'515'717
Nombre de bénéficiaires RI (moyenne mensuelle)	23'112	23'933	24'387	24'369	25'002
Prestations d'insertion sociale (CHF)	20'081'100	23'359'100	27'359'100	33'483'350	36'274'800
Nombre de mesures d'insertion sociale (contrat)	4'647	5'189	6'099	6'826	7'671

b) Bureau de Recouvrement des Pensions Alimentaires

Au sein du SPAS, le Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires (BRAPA) est l'autorité cantonale compétente au sens des art. 131, 290 et 293 du Code civil suisse (CCS) pour régler l'action de l'Etat en matière d'aide au recouvrement des pensions alimentaires découlant du droit de la famille et d'avances sur celles-ci.

Le créancier d'aliments, enfant ou adulte, domicilié dans le canton de Vaud, qui ne reçoit pas ou qui reçoit irrégulièrement les contributions d'entretien qui lui sont dues en vertu d'une décision judiciaire, peut se voir accorder une aide appropriée de l'Etat (art. 9 de la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires - LRAPA).

Cette aide n'est pas remboursable par le créancier bénéficiaire, ce qui évite de lui donner un caractère d'assistance. Elle est récupérée auprès du débiteur des contributions d'entretien.

Il s'agit principalement d'assurer, en vertu des normes applicables, aux créanciers de pensions

alimentaires qui se trouvent dans un contexte financier modeste, un revenu régulier correspondant à tout ou partie des montants dus par le débiteur.

Cette aide peut être :

- une aide administrative ponctuelle (art. 6 LRAPA) qui consiste notamment à renseigner le créancier sur ses droits et les démarches à effectuer pour les faire valoir,
- une aide gratuite au recouvrement des pensions dues (art. 8 LRAPA, art. 131 al.1 et 290 CCS) qui permet au BRAPA de procéder, sur la base d'un mandat signé par le bénéficiaire ou par son représentant légal, au recouvrement des pensions courantes mensuelles, fixées judiciairement et de les transmettre au bénéficiaire, en introduisant les procédures judiciaires et autres démarches utiles,
- une aide financière en fonction de la situation économique du créancier d'aliments et sur la base du RDU (revenu déterminant unifié) tel que défini dans la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS), ces dossiers peuvent être assortis d'une aide par l'octroi d'avances sur pensions alimentaires (art. 9 LRAPA, art. 131 al. 2, 293 al. 2 CCS).

Le tableau ci-après liste l'évolution des prestations du BRAPA.

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Dette des débiteurs du BRAPA (CHF)	125'498'000	126'364'000	130'548'000	133'071'000	137'439'000
Nombre de dossiers de débiteurs de pension	3'271	3'327	3'434	3'562	3'660
Avances payées (CHF)	8'630'000	8'781'000	9'263'000	10'421'000	10'919'000
Nombre de dossiers avec avances	1'393	1'415	1'433	1'542	1'646

1.2.3 Applications PROGRES et PROCONCEPT

Depuis 1997, le système d'information du DSAS repose principalement sur un logiciel de gestion de dossiers nommé PROGRES. Grâce à ce logiciel facilement paramétrable associé à partir de 1999 au logiciel comptable PROCONCEPT, les métiers du domaine social et sanitaire dont le RI et celui du BRAPA sont pris en charge informatiquement.

Ces logiciels sont utilisés en permanence par les personnels du SPAS et des autorités d'application (CSR – Centre sociaux régionaux pour le RI seulement) représentant environ 800 utilisateurs répartis sur l'ensemble du territoire vaudois. L'exploitation et la maintenance sont assurées par la Direction des systèmes d'information (DSI).

- Plateforme PROGRES : elle est constituée de l'application PROGRES permettant la gestion des dossiers sociaux et d'un module Datawarehouse COGNOS pour le pilotage et les statistiques.
- Application PROGRES : elle permet l'enregistrement des informations concernant les personnes, l'instruction et le suivi des dossiers, l'établissement du droit à la prestation pour le RI et le BRAPA. Elle permet grâce à un moteur de calcul paramétrable de calculer les prestations financières. Le suivi de l'appui social et des mesures mises en œuvre pour les bénéficiaires RI sont partiellement renseignés.
- Module Datawarehouse COGNOS : sur la base des informations présentes dans PROGRES, il permet l'établissement de rapports, de listes de contrôle et d'indicateurs de pilotage. Il permet aussi de générer les statistiques fédérales de l'aide sociale pour l'Office fédéral de la statistique (OFS).
- Application PROCONCEPT : elle permet le paiement des prestations financières du RI et du

BRAPA issues de PROGRES et, pour les entités autres que les CSR, leur intégration dans la comptabilité du SPAS et du DSAS.

Le logiciel PROGRES est basé sur une architecture technique datant de 1995. Ces composants techniques sont obsolètes depuis plusieurs années et il devient de plus en plus difficile de maintenir cette application en fonction de l'évolution des infrastructures matérielles et logiciels. En effet, certains composants de base ne sont plus maintenus ou ne le seront plus prochainement par les éditeurs. De plus, d'un point de vue fonctionnel, les évolutions nécessaires pour tenir compte des évolutions légales des régimes d'aide sociale sont devenues coûteuses et laborieuses. Il n'est plus possible de faire évoluer cette application au sein des différents environnements de la DSI car celle-ci n'est plus compatible avec les nouveaux standards de l'informatique cantonale et du marché.

L'application PROCONCEPT, fortement interfacée avec l'application PROGRES, n'avait pas pu être remplacée lors de la mise en place du programme SIF en 2013 du fait de son imbrication avec PROGRES pour les activités du BRAPA. Le remplacement de PROGRES permettra l'arrêt des applications PROCONCEPT (instanciations DSAS et CSR) utilisées pour les paiements et la comptabilisation des prestations RI et du BRAPA, et l'intégration avec le système d'information SIF, basée sur l'ERP/ SAP.

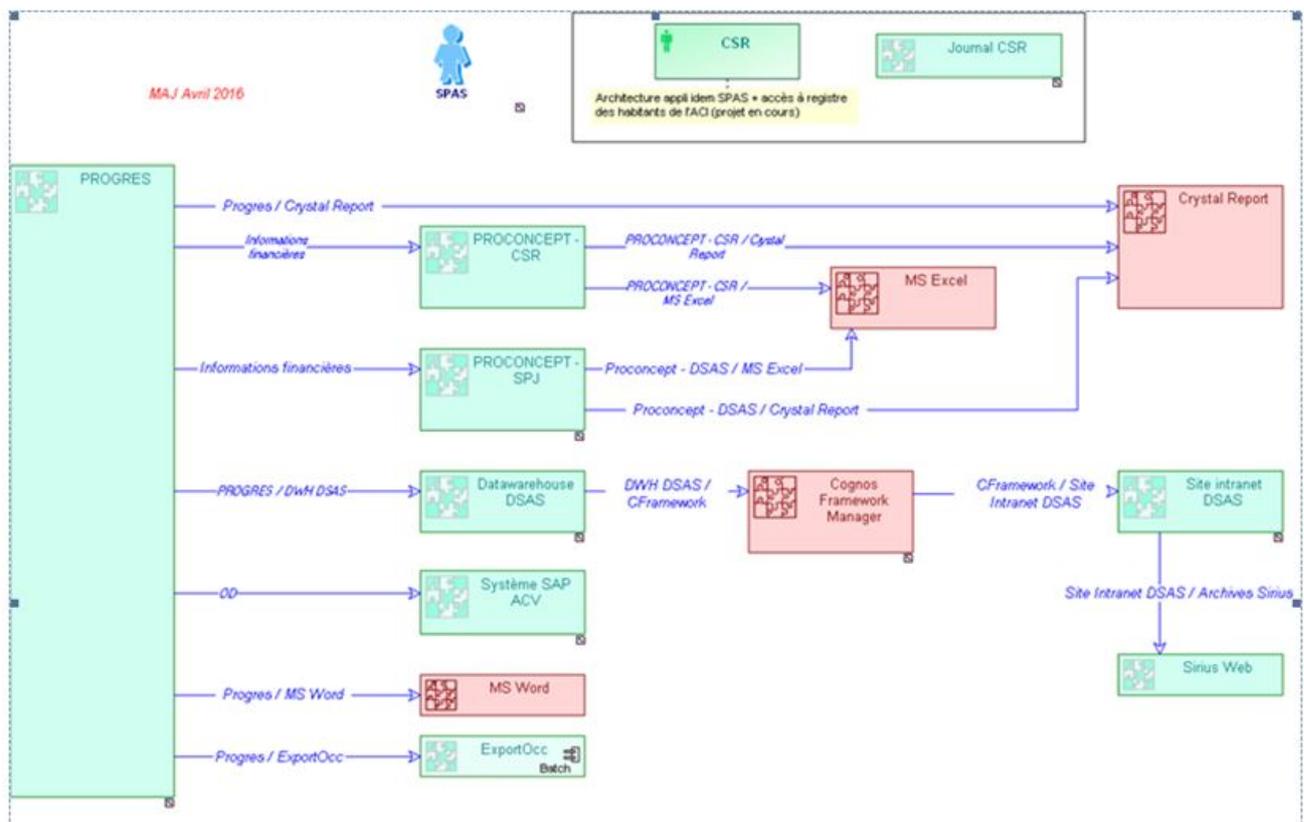


Fig. 1 – Diagramme d'architecture applicative du SPAS, incluant PROGRES et PROCONCEPT

1.2.4 Les processus administratifs et informatiques actuels pour le RI et le BRAPA

Actuellement, la délivrance des prestations du RI est assurée par les collaborateurs des CSR et du SPAS et par les personnels du SPAS et du service social lausannois (SSL) pour les activités de soutien et de contrôles. Les prestations en rapport avec le recouvrement des pensions alimentaires sont mises en œuvre par les collaborateurs du BRAPA. Voici les principaux processus administratifs concernant ces dispositifs d'aides.

- Le Revenu d'Insertion (RI)

1. La prestation financière du RI

L'octroi de la prestation financière du RI est établi après constitution d'un dossier avec l'ensemble de ses pièces. L'examen prévoit que le droit à une prestation subsidiaire au RI (ex. PC-AVS AI) a bien été étudié et qu'une procédure idoine est engagée. Chaque mois le droit à la prestation RI est vérifié et le montant de l'aide recalculé en tenant compte de l'ensemble des ressources du ménage. Les pièces du dossier sont mises à jour et les informations sont actualisées afin d'ajuster les multiples variables permettant d'établir le montant de la prestation RI à verser. Après évaluation, la prestation financière du RI est payée. L'application effectuée des vérifications de ces variables afin de s'assurer qu'elles respectent la réglementation en vigueur et différents critères de cohérence. En cas de non-respect par le bénéficiaire de ses obligations, ce dernier peut être averti et sanctionné.

En 2015, près de 16'000 ménages, représentant 25'000 personnes environ, ont reçu chaque mois une prestation financière du RI. Annuellement, cela représente 192'000 droits au RI calculés pour un coût de CHF 357'516'000.- de prestations financières. 36'218 personnes ont reçu une prestation RI financière au moins une fois durant l'année 2015.

2. Les prestations d'appui social et les mesures d'insertion

Le soutien à l'insertion des bénéficiaires du RI est un des axes forts de la politique sociale du Canton de Vaud. Pour chaque requérant RI, le besoin d'un suivi social est évalué et le cas échéant des actions sont entreprises afin de permettre le retour à l'autonomie du bénéficiaire.

Plus de 5000 mesures d'insertion sociale sont ainsi octroyées chaque année, en complément du travail effectué par près de 200 assistants sociaux au sein des CSR. Le budget dévolu au dispositif d'insertion s'élève à 36 millions de francs.

3. Les prestations de soutien et de contrôle du dispositif

- Recours

La section juridique du SPAS est l'instance de 1^{er} recours pour toutes les décisions prises par les autorités d'application en matière de RI (art. 74 al. 2 LASV). Le traitement des recours permet également au SPAS de s'assurer de la bonne compréhension et application de la LASV par les autorités d'application et, le cas échéant, de faire prendre les mesures de correction utiles.

Le nombre de recours est en augmentation depuis plusieurs années avec 560 situations en 2015.

- Enquêtes

Les enquêtes sont engagées suite à des soupçons de fraude et nécessitent d'effectuer des recherches et des vérifications. Le dispositif a été renforcé et compte actuellement 17 enquêteurs qui établissent chaque année plus de 430 rapports d'enquête approfondie. Ils sont appelés, pour conduire leurs recherches, à effectuer de fréquentes interrogations du système d'information via la plateforme PROGRES et il leur est également nécessaire d'y recourir pour consigner le résultat de leurs travaux.

Le résultat des enquêtes et des travaux de contrôle se traduit par l'identification de prestations indues de près de 10 millions de francs par année, sommes qui doivent faire l'objet d'un suivi en vue de l'obtention de leur remboursement. Par ailleurs, des sanctions administratives sont prononcées et leur application a des effets financiers sur le droit RI pour 9 millions de francs chaque année.

- Plaintes pénales

La section juridique du SPAS et le service juridique du Service Social de Lausanne (SSL) sur délégation du SPAS, déposent les plaintes pénales en rapport avec des fraudes commises au détriment du RI et suivent la procédure. Le nombre des plaintes pénales à déposer est en augmentation depuis plusieurs années et s'établit à 406 en 2015. Ce domaine n'est pas informatisé dans l'actuel SI PROGRES et les informations sont saisies manuellement, puis suivies au moyen d'outils bureautiques Excel.

- Contentieux et successions

La section juridique du SPAS et le service contentieux du SSL sont en charge d'obtenir le remboursement d'un indu, de la part d'anciens bénéficiaires RI, constaté dans une décision de remboursement exécutoire. Près de 1000 demandes sont transmises chaque année par les autorités d'application et environ 350 poursuites sont engagées. Les activités du contentieux des deux entités du SPAS et du SSL permettent de récupérer environ CHF 1'250'000.- chaque année. La section juridique est chargée également de produire les créances de l'Etat dans les successions des bénéficiaires ou anciens bénéficiaires du RI et le cas échéant en réclame le remboursement aux héritiers. En 2015, la section est intervenue dans 103 successions et a obtenu en remboursement un montant de CHF 531'929.-. Ces domaines ne sont pas informatisés dans l'actuel SI PROGRES et les informations sont saisies manuellement, puis suivies au moyen d'outils bureautiques Excel.

- Gages immobiliers et actions alimentaires

La section juridique se charge d'obtenir des gages immobiliers qui garantissent le remboursement du RI alloué en prêt à des propriétaires. A ce jour, l'Etat est au bénéfice de 76 cédules hypothécaires représentant CHF 5'444'360.-. Ce domaine n'est pas informatisé dans l'actuel SI PROGRES.

- Audits

Les audits sont mis en œuvre par les personnels de l'Unité Audit et Enquête (UAE) du SPAS. Il s'agit de veiller à l'application conforme et à la sécurisation du dispositif d'aide sociale par les autorités d'application, d'identifier les anomalies et de s'assurer de l'adéquation du dispositif en place par rapport au cadre légal. Le dispositif en place permet de mettre en œuvre chaque année des audits de conformité et des audits thématiques pour l'ensemble des autorités d'application. La préparation des audits nécessite d'importantes consultations de la plateforme PROGRES. La mise en œuvre et le suivi des audits sont effectués avec les outils bureautiques Word et Excel.

- Les aides du BRAPA

Le Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA) a pour mission d'aider les personnes ayant des difficultés à recouvrer la pension alimentaire qui leur est due en vertu d'une décision judiciaire. Pour ce faire, ses activités se déclinent comme suit :

1. Aide administrative ponctuelle

Celle-ci permet de répondre aux sollicitations de tiers, des créanciers et des débiteurs qui ont besoin de renseignements sur leurs droits et sur les démarches à effectuer pour les faire valoir, tels que calcul de l'indexation de la pension alimentaire, aide pour la rédaction de lettres, aide

pour répondre aux sommations, aux requêtes judiciaires. Le bureau reçoit environ 100 demandes de renseignements par mois.

2. Aide au recouvrement des pensions alimentaires /dépôt de procédures /tenue de la comptabilité
Sur la base d'une cession ou d'un mandat/procuration, le BRAPA procède au recouvrement des pensions impayées qui ont été fixées par décision judiciaire. Il les indexe et les réadapte en fonction des clauses définies par les jugements. Le BRAPA tente en premier lieu de convenir d'un arrangement à l'amiable avec le débiteur, puis en cas d'échec, engage les procédures judiciaires (poursuites, mainlevées, avis aux débiteurs, plaintes pénales). Il en assume les frais et les récupère auprès du débiteur. Les intérêts sur le capital en cas de poursuites sont débités et mis à la charge du débiteur. Les encaissements du débiteur ou de tiers sont régularisés dans l'application PROCONCEPT. Tous les éléments comptables sont tenus à jour et servent à l'analyse annuelle des résultats du bureau. Le Bureau gère 3800 dossiers représentant une créance totale de CHF 135 millions.

3. Aide par l'octroi d'avances sur pensions alimentaires (avec ouverture de dossiers)
Après examen des documents financiers fournis par le créancier d'aliments et à sa requête, le BRAPA saisit une demande dans le SI RDU pour déterminer le montant du RDU servant, dans l'application métier, de critère d'octroi ou non d'une avance. En cas d'éligibilité du créancier, le BRAPA accorde une aide totale ou partielle sous la forme d'une avance mensuelle sur la pension alimentaire. Le montant de l'avance est plafonné en fonction de normes liées à la composition familiale et ne peut excéder le montant de la pension alimentaire. Les situations financières des créanciers sont révisées au minimum une fois par année, mais aussi à chaque fois qu'une modification de situation l'exige. Les décisions d'avances peuvent faire l'objet de recours. 1600 dossiers sont concernés par les avances pour un montant de plus de CHF 10 millions par an. Parallèlement le Bureau entreprend les demandes juridiques utiles pour recouvrer la pension due selon le procédé décrit ci-dessus.

1.2.5 Bases légales

Les éléments prévus dans le projet n'exigent aucune modification légale de la LASV et de la LRAPA.

1.3 Contenu et limites du projet

1.3.1 Démarche mise en œuvre pour le renouvellement du système d'information

La DSI, le SG-DSAS et les services utilisateurs de PROGRES ont élaboré en 2014, le schéma directeur de l'ensemble du Système d'information social et sanitaire, financé par un premier crédit d'étude de CHF 375'000 (18 septembre 2013). Le cadre et les objectifs ainsi que la cible fonctionnelle du SI complet ont été posés pour les services du DSAS et pour les 2 services du DFJC concernés (SPJ et SESAF). Au terme du schéma directeur, le lancement d'un unique projet permettant le renouvellement du SI social pour tous les métiers utilisant PROGRES a été abandonné, de même que l'option consistant à une réécriture isofonctionnelle de PROGRES compte tenu de l'analyse coûts/bénéfices et des extensions fonctionnelles nécessaires. Le choix s'est porté vers un remplacement de PROGRES en 2 temps, en commençant par le domaine "RI - BRAPA" qui est le plus critique. Un second crédit d'étude de CHF 396'900.- (18 novembre 2015) a permis d'étudier plus précisément les besoins du RI et du BRAPA et d'établir un cahier des charges pour ces métiers.

Le renouvellement de PROGRES pour les autres métiers supportés (dossiers sociaux SASH et DFJC/SPJ, financement des prestataires des services DSAS/SASH-SPAS-SSP et DFJC/SESAF-SPJ)

fera l'objet d'un autre projet et d'un EMPD distinct qui sera lancé ultérieurement.

Compte tenu de l'obsolescence des composants de base de PROGRES et de la planification de la mise en œuvre de cette partie du SI, cet objet d'investissement pourra inclure des coûts d'adaptation de PROGRES. Ceci afin d'assurer son fonctionnement dans l'attente de la nouvelle solution informatique, dans le cas où les budgets de fonctionnement s'avèreraient insuffisants.

1.3.2 Objectifs du projet

Les travaux préparatoires effectués par le SPAS ont mis en lumière les limites techniques ainsi que les lacunes fonctionnelles du système d'information actuel. Après une analyse et formalisation des processus, ils ont également permis d'identifier les principaux objectifs que le projet doit couvrir.

1. Simplifier la mise en œuvre des dispositifs d'aide et harmoniser les pratiques

Les processus actuels, tant RI que BRAPA, sont complexes à appliquer par les gestionnaires et difficiles à expliquer aux bénéficiaires. Il y a une volonté de mettre en œuvre, lorsque cela est possible, des mesures de simplification fonctionnelles et techniques qui faciliteront le travail des usagers et amélioreront la prestation au citoyen. Un alignement sur des pratiques d'autres organismes cantonaux pourra être envisagé.

2. Assurer la sécurisation des prestations

Il s'agit d'exercer un meilleur suivi des bénéficiaires et de mieux contrôler les prestations versées afin d'empêcher les abus. La nouvelle application disposera de fonctionnalités d'aide à la saisie et à l'instruction des dossiers pour les utilisateurs. Elles permettront, en tenant compte du cadre normatif, de guider l'utilisateur et via des contrôles automatiques d'éviter les erreurs de saisie.

3. Améliorer le pilotage du dispositif

Le nouveau SI proposera des indicateurs permettant le suivi des activités des dispositifs RI et BRAPA. Il permettra un suivi opérationnel de l'activité quotidienne et de la charge de travail des différents intervenants, permettant de s'assurer de l'adéquation des ressources à disposition en rapport avec les activités gérées. Il offrira une vision globale et un suivi financier des dispositifs et permettra de mesurer l'impact des mesures cantonales.

1.3.3 Besoins à couvrir pour le RI et le BRAPA

Les travaux préparatoires et l'élaboration du cahier des charges, réalisés conjointement par le SPAS et la DSI, ont permis d'identifier les lacunes et les besoins à couvrir par le projet. Ils sont décrits ci-après :

- Sécuriser le RI en simplifiant la mise en œuvre de la prestation financière

Le SI actuel PROGRES n'offre pas la fiabilité suffisante pour garantir la complétude et l'exactitude des données informatiques à saisir, ainsi que la sécurité de leur traitement. Le logiciel ne donne pas une vue synoptique de la situation actuelle et dans le temps des bénéficiaires pouvant entraîner des erreurs ou des oublis et favoriser les fraudes, avec pour corollaire des préjudices financiers pour l'Etat. Son architecture, très compliquée et peu ergonomique, entraîne des lourdeurs et des lenteurs pour les utilisateurs, freinés dans leurs activités. Ceux-ci ne peuvent effectuer certaines tâches essentielles dans l'application, ce qui entraîne des pertes de temps importantes en raison de la saisie à double et ne permet pas d'exercer les contrôles de cohérence indispensables afin d'établir que la réglementation a été appliquée et qu'aucune erreur de saisie n'a été commise. Le futur système d'information devra disposer de fonctionnalités permettant d'améliorer la délivrance de la prestation financière du RI et sa sécurité telles que la saisie centralisée et unique des données, une aide à l'instruction des dossiers, des contrôles de gestion automatisés pour supprimer certaines tâches manuelles, la production de documents électroniques en lieu et place de documents papier, la vision synoptique du dossier

montrant les prestations octroyées et qui permettra d'effectuer des contrôles croisés avec différentes bases de données incluses dans le programme (SI RDU,...).

- Sécuriser le RI en complétant le SI

a) Intégration complète du domaine de l'appui social et de l'insertion

Intégrer le domaine de l'appui social et de l'insertion de façon complète dans le système d'information est indispensable pour permettre d'assurer un meilleur suivi des bénéficiaires, améliorer les résultats en termes d'insertion et gérer de façon efficiente le dispositif RI. Il n'existe pour l'heure aucun monitoring de ce domaine d'activité. Le SI actuel ne permet pas de répertorier, suivre, mesurer et évaluer les prestations liées à l'insertion et à l'appui social délivrées aux bénéficiaires. La prise en charge complète du domaine par le SI doit permettre le suivi individuel des trajectoires des bénéficiaires, d'utiliser les référentiels de l'appui social et de disposer d'une vision de l'ensemble des mesures et programmes d'insertion. Cela permettra également de renseigner précisément sur l'efficacité des prestations qui sont fournies, chaque mois, à la grande majorité des bénéficiaires du RI.

b) Intégrer les domaines des plaintes, recours, contentieux, successions, gages immobiliers, enquêtes et audits

Le nouveau SI doit intégrer la gestion des plaintes, des gages immobiliers, des recours, ainsi que ceux des enquêtes et des audits, afin d'identifier les dysfonctionnements portant sur la cohérence et l'application du régime et en favoriser le pilotage. S'agissant de domaines sensibles, il doit être possible d'établir régulièrement des statistiques quant au nombre de plaintes, aux montants des indus correspondants aux peines prononcées par les autorités pénales ainsi qu'au nombre et au montant des gages immobiliers. Ces domaines n'étant pas ou que partiellement informatisés dans l'actuel SI, il est difficile de voir s'il y a des récidives, de vérifier si plusieurs plaintes pénales concernent les mêmes bénéficiaires, d'établir des liens entre les plaintes pénales et des recours portant sur les indus. La gestion du contentieux doit permettre d'avoir une meilleure vision comptable des dossiers de recouvrement d'indus RI afin de faciliter notamment les relances, la facturation et l'encaissement et de traiter avec plus d'efficacité les actes de poursuites et les différentes procédures. La mise en place d'une interface avec le SI des offices des poursuites devrait notamment faciliter toutes ces tâches.

c) Sécuriser le BRAPA en simplifiant la mise en oeuvre de la prestation financière

Une simplification de la gestion comptable et administrative sera mise en oeuvre afin de permettre aux gestionnaires de dossiers de traiter plus efficacement et plus simplement les dossiers de recouvrement et d'avance. Le calcul des avances sera simplifié et harmonisé avec les pratiques des autres prestations sociales de la LHPS. La nouvelle application offrira une vision comptable des dossiers d'avances et de recouvrement, ce qui facilitera la facturation et les relances auprès du débiteur d'aliments, ainsi que l'encaissement de ces créances. Le processus de recouvrement sera amélioré grâce à la mise en place d'échanges automatiques et informatisés avec les offices des poursuites. Le dépôt de demandes d'aide ou d'informations via internet permettra de renseigner efficacement les usagers et de les orienter directement vers le gestionnaire qui sera en charge de leur dossier.

- Sécuriser le BRAPA en complétant le SI

La gestion des créanciers redevables d'avances, ou d'une partie de celles-ci en raison notamment d'une fraude, sera ajoutée au processus de recouvrement (330 dossiers). Les procédures déposées par le BRAPA à l'encontre du débiteur seront informatisées afin de traiter avec plus d'efficacité les actes de poursuite (plus de 10'000 par année) et les différentes actions judiciaires intentées. Le dispositif de pilotage actuel sera renforcé et concernera tous les types de dossier (recouvrement, avance et juridique), ce qui permettra de disposer de statistiques fiables sur le BRAPA.

1.4 Etude d'alternatives de solutions

Au terme du schéma directeur, la variante d'intégrer le projet RI-BRAPA au sein d'un programme de renouvellement complet de PROGRES concernant tous les métiers a été écartée afin d'assurer une indépendance de délais et de conduite. En effet, les processus cibles RI-BRAPA ayant été étudiés et définis par le SPAS et les Autorités d'application de façon anticipée, il était possible d'assurer au plus tôt le désengagement de PROGRES pour ces 2 prestations. C'est également au terme de l'élaboration du schéma directeur, que le COPIL y relatif a renoncé au scénario consistant à une simple ré-écriture de l'application PROGRES, à fonctionnalités et périmètre identiques à la situation actuelle, compte tenu des coûts estimés et des nouveaux domaines fonctionnels à couvrir.

1.5 Solution proposée

La solution métier sera intégrée aux composants du système d'information cible de l'ACV tant sur le plan fonctionnel que technique tel que prévu dans le plan directeur cantonal des systèmes d'informations 2013-2018 (intégration aux systèmes transverses et aux référentiels, basée sur les composants du socle des SI ACV).

1.5.1 Choix du logiciel SAP pour la solution métier

Conformément à la stratégie mentionnée dans l'EMPD 66 de mai 2013 relatif au Système d'information finances (SIF) au paragraphe 3.1.1.10, et au schéma Directeur des systèmes d'information de l'ACV, comme pour le domaine finances, la plateforme ERP/SAP est retenue pour le domaine des subventions et donc pour le domaine Social RI-BRAPA. Son implémentation pour ce domaine permettra une forte intégration avec le système finances de l'ACV, en simplifiant la comptabilisation des mouvements financiers et en offrant les fonctionnalités de base dans la gestion des tiers.

En cours de mise en œuvre dans le domaine des subsides à l'assurance maladie et obligation d'assurances (projet SAMOA du SASH OVAM), l'emploi de cette même plateforme permettra de mutualiser certaines réalisations et interfaces et de profiter de l'expérience acquise.

1.5.2 Fonctionnalités mises en place

Les fonctionnalités mises en place se décomposent en deux groupes :

- Les fonctionnalités de gestion propres, qui couvrent les processus métier du RI et du BRAPA, y compris les flux financiers, ainsi que le pilotage métier.
- Les fonctionnalités " périphériques ", correspondant entre autres aux prestations en ligne accessibles via le portail de cyberadministration, à l'intégration de la solution SAP dans le SI Social, dont par exemple les interfaces avec le SI RDU ou REGLIS (Registre sectoriel du domaine Social lui-même relié à RCPers – Registre des personnes).

Pour le RI :

Les processus métiers cibles du RI sont, à la base, similaires aux processus métiers actuels mais offriront des gains de productivité, par leur complétude et automatisation.

Des adaptations des procédures de travail, telles que l'optimisation de la prise en charge des bénéficiaires et le travail social des collaborateurs au contexte économique et social qui est changeant, peuvent être mises en place.

La solution proposée, paramétrable, permettra de suivre et de s'adapter aux besoins du terrain.

De plus, cette nouvelle application va permettre de corriger les défauts du SI actuel et de répondre aux améliorations souhaitées, telles que :

- la saisie centralisée et plus complète des données ;

- une aide à l’instruction du dossier par l’outil informatique qui proposera les solutions possibles ou les produira automatiquement ;
- des contrôles de gestion automatisés supprimant certaines tâches manuelles ;
- la production de documents électroniques en lieu et place des courriers papier ;
- une vision synoptique du dossier montrant les prestations octroyées et leur bilan financier ;
- la prise en charge informatique complète du domaine de l’appui social et de l’insertion (suivi individuel des trajectoires, intégration du référentiel APSO, vision de l’ensemble des mesures et programmes) ;
- une gestion informatisée de l’ensemble des activités du contentieux ;
- la pleine intégration dans le SI de la gestion des enquêtes et des audits.

Les fonctionnalités de l’ERP paramétrées, qui vont couvrir les processus métier suivants du RI, par domaine, sont :

Prestation Financière du RI : 8 processus métier :

- Accueillir, évaluer la situation et le périmètre d’appui du requérant.
- Constituer le dossier RI.
- Appliquer la subsidiarité.
- Verser la prestation financière du RI.
- Réviser le dossier RI.
- Avertir et sanctionner.
- Gérer les indus.
- Demander une enquête.

Prestations d’appui social et les mesures d’insertion : 7 processus métier

- Dresser le bilan social du bénéficiaire.
- Mettre en place et suivre une intervention sociale.
- Octroyer une mesure d’insertion sociale ou une prestation spécifique.
- Orienter et inscrire le bénéficiaire en suivi professionnel.
- Clore l’appui social.
- Créer le catalogue des mesures d’insertion sociale.
- Assurer le suivi des mesures et des programmes.

Juridique : 6 processus métier :

- Traiter les gages immobiliers.
- Traiter les recours.
- Traiter le contentieux transmis au SPAS.
- Traiter les plaintes.
- Traiter les contributions d’entretien.
- Traiter les productions dans les successions.

Audit / Enquête : 5 processus métier

- Effectuer une enquête sur un bénéficiaire du RI.
- Piloter le dispositif des enquêtes.
- Effectuer un audit de conformité.
- Effectuer un audit thématique.

- Effectuer un audit transverse en lien avec d’autres SI partenaires.

Pour le BRAPA :

La solution proposée permettra de répondre aux améliorations souhaitées et aux évolutions attendues par le métier, telles que :

- Attribution des dossiers à un ensemble de personnes et non plus à un seul gestionnaire.
- Saisie des informations statistiques pour l’ensemble des dossiers dans le processus de recouvrement et non plus uniquement dans les dossiers d’avance.
- Simplification du processus de recouvrement du fait d’échanges automatiques et informatisés avec les offices des poursuites.
- Simplification du calcul des avances et harmonisation avec les autres prestations de la LHPS.
- Disparition de la notion de créancière débitrice. Tant que des avances sont effectuées dans le dossier, celles-ci servent en partie à rembourser la dette de la créancière.
- Ajout de la notion de contentieux dans le processus de recouvrement pour gérer les cas d’escroquerie pour lesquels le dossier est clos et la créancière encore redevable d’une partie des avances.
- Simplification et automatisation du processus d’encaissement.
- Informatisation du processus juridique.

Les fonctionnalités de la nouvelle solution vont couvrir les 7 processus métier suivants du BRAPA :

- Renseigner, conseiller et évaluer la prestation à accorder.
- Rencontrer et orienter.
- Recouvrer les pensions alimentaires dues.
- Investiguer sur la situation du débiteur ou du créancier.
- Traiter les poursuites, les cessions sur salaire, les plaintes et les recours.
- Encaisser le paiement des pensions, des frais et des indus.
- Octroyer les avances sur pensions alimentaires.

Pilotage :

Concernant le pilotage des processus, la qualité des données étant améliorée, les tableaux de bord seront plus fiables et plus adaptés aux besoins métier.

De plus, grâce aux nouveaux outils à disposition, les utilisateurs pourront manipuler les données et produire des rapports sans l’intervention de l’informatique.

1.5.3 Architecture de la solution

La solution métier réside dans la couverture des besoins RI BRAPA par la plateforme SAP avec les modules suivants : Public CRM/SSM pour le BRAPA, SAP CRM pour le RI et SAP/ECC (SIF) :

- SAP-ECC : plateforme ERP de SAP, utilisée pour la finance à l'ACV (SIF)
- SAP-CRM : plateforme de Gestion de la relation citoyen(ne)
- SAP-BW : système décisionnel de SAP
- SAP-BP : gestion des tiers au sein de SAP avec synchronisation automatique entre les différentes plateformes.

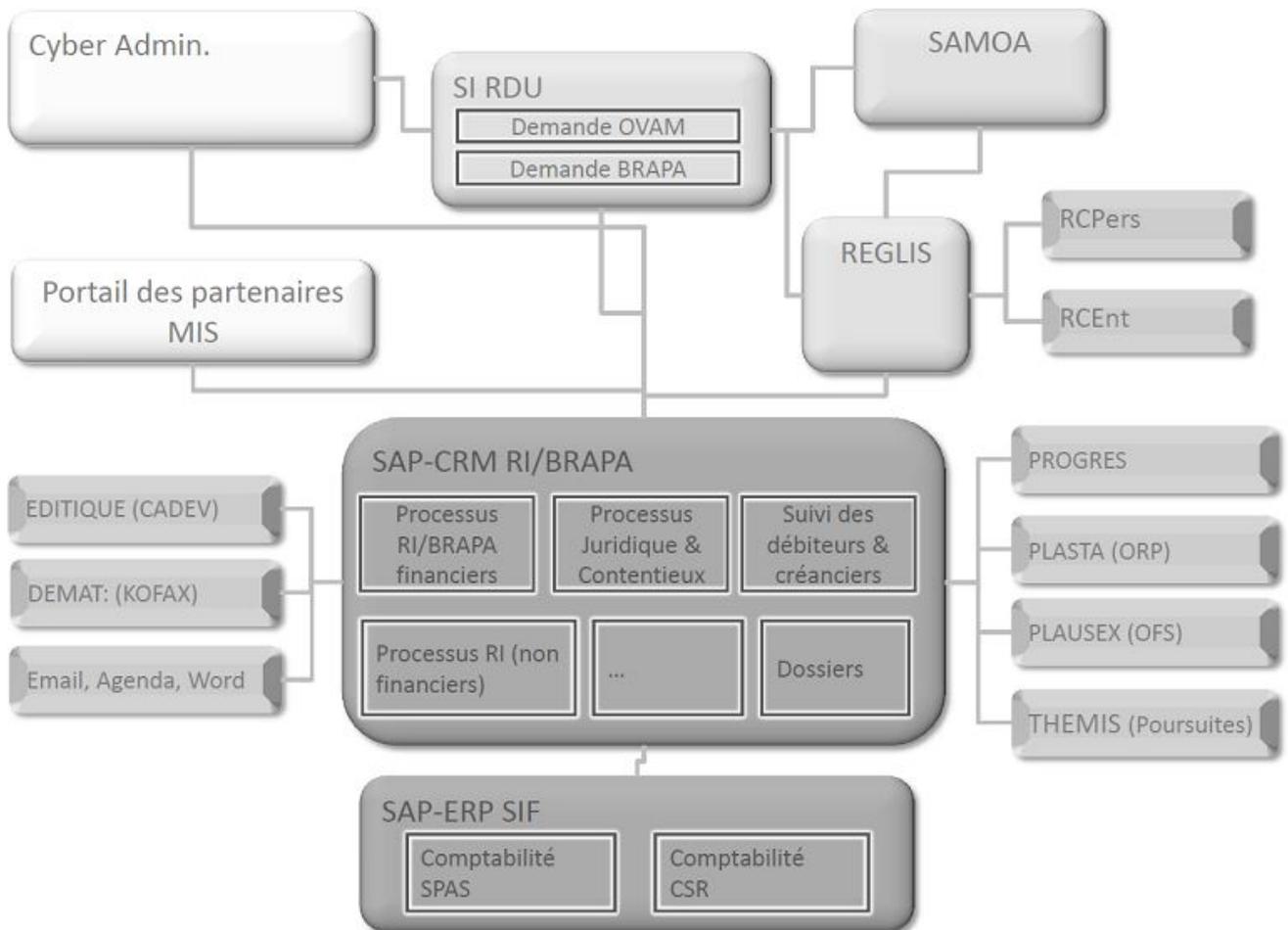


Fig. 2 – Architecture de la nouvelle solution

1.5.4 Cyberadministration

Deux prestations en ligne seront déployées sur le portail sécurisé des particuliers :

- Demande d'aide (avances, recouvrement) aux pensions alimentaires.
- Consultation du dossier RI (historique et détail des prestations accordées).

Une prestation en ligne sera déployée sur le portail sécurisé des entreprises, pour les institutions partenaires :

- Gestion des contrats, des ressources (inscription aux mesures, présences/absences ...) et du catalogue des mesures d'insertion sociale.

1.5.5 Gestion des documents : numérisation et fonctions éditiques

- Les documents papiers entrant dans le SI seront dématérialisés et joints aux dossiers. La mise en place de 10 scanners et des composants logiciels nécessaires sont prévus.
- En ce qui concerne la production de documents en masse, les composants du Socle en matière d'édition seront intégrés à la solution pour la création des documents, puis pour une impression et mise sous pli par la CADEV.

Les correspondances unitaires seront générées par la solution et imprimées localement.

1.5.6 Interface SI RDU

Le SI RDU est un système informatique qui permet un traitement rapide et efficace des demandes d'aides déposées. Afin d'éviter les inégalités en termes de revenu disponible, un enchaînement unique du traitement des demandes d'aides et de l'octroi des quatre prestations sociales catégorielles a été mis en place. Ces prestations sont :

- les subsides à l'assurance-maladie,
- l'aide individuelle au logement,
- les avances sur pensions alimentaires,
- les bourses d'études et d'apprentissage.

Chacun de ces dispositifs d'aide prend en considération pour le calcul de sa propre prestation le revenu déterminant du ménage par le cumul des éléments de revenu et de fortune ainsi que les aides octroyées en amont.

La demande d'avance sur pensions alimentaires sera initialisée dans le SI RDU puis transmise pour traitement au nouveau système d'information.

1.5.7 Autres interfaces

Afin de compléter les fonctionnalités et augmenter la productivité, le périmètre du projet couvre la mise en œuvre des interfaces suivantes :

- Office des Poursuites (Application Themis) pour les réquisitions de poursuites (normes E-LP2).
- Office Régional de Placement (Plasta) pour la gestion et la coordination avec les mesures (Système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail).

1.5.8 Référentiels

Le Registre des Liens et des identités sectoriel pour la santé (REGLIS), alimenté principalement par RCPers, RCEnt, SI RDU et PROGRES sera interfacé à la solution et servira de base de référence pour les personnes physiques et les partenaires gérés. Il permettra d'assurer l'identification partagée de ces tiers entre les différents SI (RDU, SAMOA, Portail de Cyberadministration).

1.5.9 Messagerie

Pour l'émission de messages électroniques, le SI sera intégré au système de messagerie de l'ACV et avec celui prévu au sein du portail de la Cyberadministration.

1.5.10 Mise en œuvre de la plate-forme projets

La réalisation d'un projet d'une telle envergure nécessite de regrouper les différentes équipes tant informatique que métiers dans des locaux communs et dédiés, afin de rendre les échanges et la coordination plus efficaces. Des surfaces de bureaux situés au BAP seront mis à disposition par réaffectation et ceci sans coûts supplémentaires. Les équipements nécessaires (meubles, équipements informatiques) sont prévus dans cet investissement.

1.5.11 Renforts en ressources métiers

Les expertises métiers nécessitent que des collaborateurs du SPAS soient impliqués au plus tôt et pour toute la durée du projet, afin de garantir une bonne adéquation de la solution mise en œuvre avec les besoins métiers. Les activités de tests et de formation requièrent également la participation de répondants métiers expérimentés. Ainsi ces ressources doivent être suppléées par des renforts opérationnels temporaires leur permettant d'être fortement impliqués dans le projet.

La participation des collaborateurs du SPAS et des Autorités d'applications, soit une vingtaine de personnes, représente une charge de travail estimée à 4000 jours/homme sur la durée du projet. Elle comprend la participation aux études de conception, aux échanges et mises au point durant la réalisation de la solution informatique, aux tests, formations, au déploiement de la solution ainsi qu'à l'accompagnement des utilisateurs finaux lors du démarrage. Il n'est pas concevable de mobiliser de telles ressources sur le projet sans altérer le travail quotidien des équipes du SPAS et des Autorités d'application ainsi que la qualité des prestations. Toutefois afin de ne pas augmenter excessivement le coût de mise en œuvre du projet, un renfort limité des équipes opérationnelles du RI et du BRAPA sera mis en place. Il est estimé à 1830 jours/homme pour permettre de continuer à assurer la délivrance des prestations RI et BRAPA.

Cet effectif maximum sera mobilisé progressivement en fonction des différentes étapes du projet et de leur intensité. Leur engagement est prévu par des contrats sous forme de CDD ou d'auxiliaires.

1.5.12 Renforts en ressources informatiques

Le SI RI BRAPA cible implique un changement technologique avec une implication forte de la DSI pour participer pleinement au projet, tant au niveau de la coordination globale que de la prise de connaissance en vue de sa maintenance et de l'intégration de cette nouvelle application dans le SI social et dans le SI ACV. Il est à noter également que l'application actuelle doit être maintenue en parallèle du déroulement du projet, ce qui ne permet pas de libérer les ressources actuellement actives. Les profils de ressources informatiques sont de type gestionnaire de programme/projet, architecte, analyste, intégrateur et développement. Il est également prévu de faire appel à des profils spécialisés pour les domaines de la sécurité, de la reprise des données, de la mise en œuvre des prestations en ligne et de l'édition.

1.5.13 Exploitation du SI et mise en œuvre de la solution au sein du site de secours (DRP)

Les coûts initiaux de mise en œuvre des infrastructures d'exploitation (matérielles et logicielles, ainsi que ressources humaines) de la nouvelle solution sont prévus dans cet investissement, hormis les coûts d'acquisition du matériel pris en charge par le crédit d'inventaire géré par la DSI.

Compte tenu de la criticité du SI, et afin d'assurer la continuité du service et la protection des données, en cas d'un sinistre majeur du centre de calcul primaire de la DSI, l'investissement pour l'implémentation de la solution au sein du centre de calcul de secours (DRP) est prévu.

1.6 Coûts de la solution

1.6.1 Investissement total

Le coût d'investissement englobe l'ensemble des dépenses permettant de mettre en œuvre la solution. Ces montants sont le produit d'une estimation des charges appliquée aux tarifs journaliers pratiqués.

Comme détaillé au chapitre 1.5, l'investissement global comprend :

- l'acquisition des licences SAP en fonction des 800 utilisateurs du SI ;
- la conduite du programme SI RI BRAPA ;
- la mise en œuvre du socle fonctionnel RI BRAPA y compris les flux financiers RI et BRAPA ;

- la mise en œuvre de l'infrastructure d'exploitation nécessaire au SI RI BRAPA ;
- la mise en œuvre de la solution au sein du site d'exploitation de secours ;
- la reprise des informations du système actuel ;
- les interfaces avec le SI RDU, REGLIS ;
- la mise en œuvre de la dématérialisation et de l'édition de documents ;
- la réalisation et la mise en œuvre des prestations en ligne pour les administrés via la cyber administration ;
- la mise à disposition dans les locaux des équipements informatiques pour la plate-forme ;
- les renforts en ressources métiers ;
- les renforts en ressources informatiques ;
- les travaux et audits relatifs à la sécurité ;
- la gestion du changement, formation ;
- les prestations dans le domaine de la qualité et des tests.

L'équipe projet sera hébergée dans les locaux du DSAS. Par conséquent, les coûts du plateau projet ne comprennent que les coûts du matériel nécessaire aux informaticiens et intervenants métiers. Il n'y a pas de coûts de location de locaux.

Coûts d'investissement - Montants financiers totaux, en CHF

Investissements	tarif	j*h	Renforts DSI	Logiciels et Applications	Matériel hors CI	Autres biens et services	Total hors CI	Matériel CI
Crédits d'étude pour le Schéma Directeur						375'000	375'000	
Crédits d'étude pour l'élaboration du cahier des charges et de l'EMPD						397'000	397'000	
Infrastructure dématérialisation				85'000			85'000	30'000
Mise en œuvre des infrastructures CEI						459'000	459'000	105'600
SAP : Acquisition licences 800 utilisateurs et Bussines Intel.				2'128'000			2'128'000	
Pilotage, coordination et gestion de projets	1'200	208	250'000				250'000	
Architecte de solution	1'200	220	264'000				264'000	
Analyste fonctionnel projet	1'200	132	158'000				158'000	
Intégration SI Social (RDU, Reglis, ESB, IAM, interfaces SOA) et licences	1'150	736	846'000	169'000			1'015'000	
Prestations en ligne Cyber	1'050	270	284'000				284'000	
Dématérialisation et édition	1'050	31	33'000				33'000	
Analyse et audit Sécurité du SI			100'000				100'000	
Impact décommissionnement RI BRAPA	1'000	50	50'000				50'000	
Reprise des données	1'000	120	120'000				120'000	
Charge d'exploitation pendant la durée du projet						293'500	293'500	
Renforts ressources métier	545	1830				1'000'000	1'000'000	
Equipements du plateau projet						124'500	124'500	
Accompagnement au changement						250'000	250'000	
Mise en œuvre de la solution SAP						7'173'000	7'173'000	
		1'767	2'105'000	2'382'000	0	10'072'000	14'559'000	135'600

Fig. 3 - Tableau des coûts complets d'investissement

1.6.2 Coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement induits par ce projet sont progressifs dès 2017 et atteignent leur plein effet dès 2021.

Le tableau ci-après liste les montants au terme du projet.

Coûts de fonctionnement - Montants financiers à terme, en CHF/an

Fonctionnement, hors impacts RH internes et hors amortissements et intérêts	Coûts de fonctionnement informatique			Coûts de fonctionnement métier	Total
	Matériels	Logiciels	Prestations		
Maintenance corrective et adaptative annuelle - Licences - Exploitation :					
Éditique et dématérialisation	6'000	16'000	16'800		38'800
Prestations en ligne Cyberadministration			56'700		56'700
Maintenance Référentiel SI social sectoriel			256'150		256'150
Exploitation des environnements CEI			300'850		300'850
SAP licences: maintenance		468'200			468'200
Maintenance du SI RI/BRAPA par le Centre de compétences SAP DSI			980'300		980'300
T1 = Total des nouvelles charges (SSI + ... + SSN)	6'000	484'200	1'610'800	0	2'101'000
Diminution de la charge de maintenance sur PROGRES pour le domaine SPAS RI/BRAPA			264'000		264'000
Diminution de la charge de maintenance de la BI pour le RI et le BRAPA			220'000		220'000
T2 = Total des anciennes charges (SAI + ... + SAM)	0	0	484'000	0	484'000
T3 = Total des Charges supplémentaires nettes induites par les projets de l'EMPD = T1 - T2	6'000	484'200	1'126'800	0	1'617'000
Recettes supplémentaires				0	
T4 = Total des recettes supplémentaires nettes induites par les projets de l'EMPD				0	0
Gains métiers réalisés sur les indus				1'200'000	
Economies liées à la modernité et l'automatisation du SI : augmentation de la productivité				1'200'000	
T5 = Total des autres gains et diminutions de charges nets pris en compte dans l'EMPD				2'400'000	2'400'000
T6 = T3 - T4 - T5 = Augmentation nette de charges, hors impacts RH internes	6'000	484'200	1'126'800	-2'400'000	-783'000

Fig. 4 - Tableau des coûts de fonctionnement, hors impacts sur les RH internes

La maintenance corrective et évolutive de l'application PROGRES et de son module Business intelligence (BI) est réalisée par des personnels internes et des prestataires externes. La charge correspondant au RI et au BRAPA sera économisée sur la plateforme PROGRES et permettra partiellement le financement des charges de la plateforme SAP.

Ces économies ne pourront être réalisées que lors de la réduction effective des demandes de maintenance de la plateforme PROGRES (prévision actuelle fin 2019).

La maintenance du SI RI/BRAPA modules SAP est estimée à 2 EPT, consultants SAP externes estimés au prix du marché pour ce genre de spécialistes. Cette maintenance sera réalisée par le Centre de compétences SAP DSI. Les ressources financières de maintenance de la partie BI/DW existantes (CHF 220'000.-) sont également reportées sur cette rubrique compte tenu de l'expérience en la matière et de l'importance des évolutions constantes exigées par le métier en termes des tableaux de bord et

indicateurs de suivi. L'application PROGRES restant en exploitation pour les autres domaines du social, le financement d'une ressource pour la maintenance de PROGRES reste momentanément indispensable et ne peut venir compenser les nouvelles charges.

D'un point de vue métiers, la nouvelle application permettra un accompagnement important lors de la saisie des dossiers, le respect du cadre normatif sera notamment contrôlé par le système tout au long de l'instruction. Le nouveau moteur de règle permettra d'éviter les erreurs de saisie ou de gestion qui échappent à la vigilance des gestionnaires de dossier. La moitié des indus de bonne foi pourrait ainsi être évitée grâce au nouveau système informatique, le coût de délivrance puis de rectification de la prestation sera également économisé. Le gain financier est estimé à CHF 600'000.- par an. La nouvelle application disposera également de fonctionnalités de contrôles plus poussées qui permettront lors de la saisie ou lors de traitements ad'hoc de déceler les tentatives de fraude. 10 % des indus pour escroquerie pourraient ainsi être économisés avec leurs coûts de délivrance. Le gain financier est également estimé à CHF 600'000.- par an. Au total le retour sur investissement est de CHF 1'200'000.- par an.

La nouvelle application comprendra des fonctionnalités et un environnement qui amélioreront la qualité et la rapidité du travail des utilisateurs. Fortement intégrée dans le système d'information de l'ACV, l'application profitera des informations déjà présentes dans les registres cantonaux comme le registre des personnes physiques ou morales, ceci procurera des gains en termes de recherche et de contrôles. La mise en place d'interface avec les SI Partenaires comme le SI RDU ou celui des offices de poursuites faciliteront les échanges avec des gains de temps importants. Les fonctionnalités d'aide à la saisie, à la décision, les contrôles automatiques, l'accès aux documents numérisés permettront aussi d'améliorer la qualité des données et l'efficacité des collaborateurs dans le traitement des tâches quotidiennes. Les gains de productivité devraient permettre d'absorber la surcharge de travail actuelle de l'ensemble des collaborateurs RI qui est équivalente à 5 EPT. Ils permettront par ailleurs de réduire l'effectif actuel des collaborateurs administratifs de 10 EPT. La nouvelle application permettra donc d'éviter l'engagement de 5 collaborateurs supplémentaires dans les Associations régionales d'action sociale (ARAS) et l'effectif des gestionnaires RI pourra être réduit de 10 postes. Après une période d'apprentissage de deux ans, le gain financier attendu par la suppression de ces 10 EPT correspondra à environ CHF 1'200'000.- par an.

La grille VAP (en annexe) met en évidence la valeur ajoutée du projet et les gains attendus.

Les trois critères permettant d'évaluer la valeur ajoutée du projet sont :

- l'évaluation du caractère obligatoire,
- la productivité de la solution (selon le taux à terme de couverture et le délai de recouvrement),
- l'évaluation des bénéfices et des impacts pour les usagers.

En synthèse, ce projet permet de répondre au besoin de désengagement, pour les métiers concernés, de logiciels techniquement obsolètes dont la maintenance et la prise en compte des évolutions légales se complexifient. Il est intégré à la politique de stratégie d'exploitation technique définie dans le plan directeur cantonal des systèmes d'informations 2013-2018.

Il permet la mise en place d'évolutions importantes concernant la qualité des données et la sécurisation de leur traitement, ainsi que l'intégration de domaines sensibles auparavant pas ou partiellement informatisés, afin d'améliorer le suivi et le contrôle afférent aux métiers concernés.

Il contribue à la mise en place de la politique de cyberadministration et, de fait, facilite significativement le dépôt des demandes et leur suivi par les usagers.

1.7 Justification de la demande de crédit

Le logiciel PROGRES est basé sur une architecture technique datant de 1995. Les composants de cette application ne sont plus compatibles avec les nouveaux standards de l'informatique cantonale. Ces éléments sont en fin de vie et n'autorisent pas de portage de l'application dans d'autres environnements plus pérennes. L'interopérabilité avec les autres plateformes informatiques et SI transverses du canton (SIF, RCPers, SI RDU, composants du Socle) devient de plus en plus difficile à réaliser et il est maintenant indispensable de prévoir le renouvellement de cette application afin que le canton conserve les moyens de mettre en œuvre les dispositifs sociaux RI et BRAPA.

1.8 Calendrier de réalisation et de l'engagement des crédits

Ce projet d'investissement est inscrit dans les budgets et plan d'investissement 2017 – 2022 ; il est référencé dans le SI comptable et financier sous le N° **I.000392.02**.

L'objectif est de réaliser ce projet d'ici fin 2019.

La planification des engagements est la suivante. Elle dépend néanmoins de la date d'adoption de cet EMPD.

Etapes	Calendrier	Coûts investissement
Schéma directeur et rédaction des cahiers des charges (crédits d'étude)	2013-2016	772'000
Préparation et conception générale RI BRAPA	2017	4'562'000
Conception détaillée RI BRAPA Réalisation BRAPA Démarrage et support BRAPA Réalisation RI 50%	2018	5'466'700
Réalisation RI 50 % Démarrage et support RI	2019	3'758'300
Total		14'559'000

Fig. 5 – Calendrier de l'engagement des crédits

Le planning actuel du programme envisage la mise en œuvre du nouveau SI RI BRAPA sur 3 ans, pour un passage en production en septembre 2018 pour le BRAPA et en septembre 2019 pour le RI, selon le plan de réalisation ci-dessous :

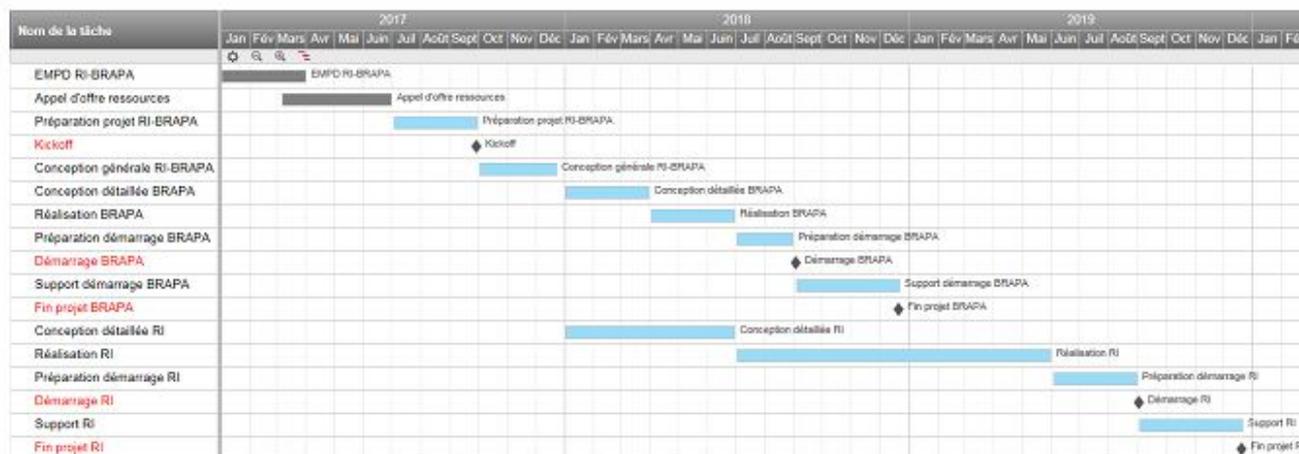


Fig. 6 – Planning de réalisation du projet

Cette planification a été établie en tenant compte de l’obtention des crédits durant le premier semestre 2017.

Le planning et la planification financière seront, le cas échéant, revus en fonction de la date d’obtention des crédits.

2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

L’organisation retenue comprend :

- Un comité de pilotage :

Le CoPil est composé de membres des directions du SPAS et de la DSI. Le CoPil est informé de l’avancement du projet en matière de délais, de qualité et de budget, et en ce qui concerne les risques et difficultés rencontrés. Il valide les propositions de la Direction du projet, la mandate sur des thèmes et actions particuliers en vue de l’atteinte des objectifs.

- Une direction de projet :

La Direction de projet organise et s’assure de la bonne marche des projets (planification, distribution des missions, suivi, etc.) ainsi que de la mobilisation des ressources nécessaires (informatiques et métiers) selon le planning établi et les budgets prévus.

- Une équipe de projet :

L’équipe de projet est constituée d’acteurs du SPAS, des CSR, du SG DSAS (RDU pour le BRAPA) et de la DSI (pôle SES, Socle, Ressources transverses, CEI).

Une analyse des risques permanente et la décision de mesures correctives sont un principe majeur de la conduite du projet.

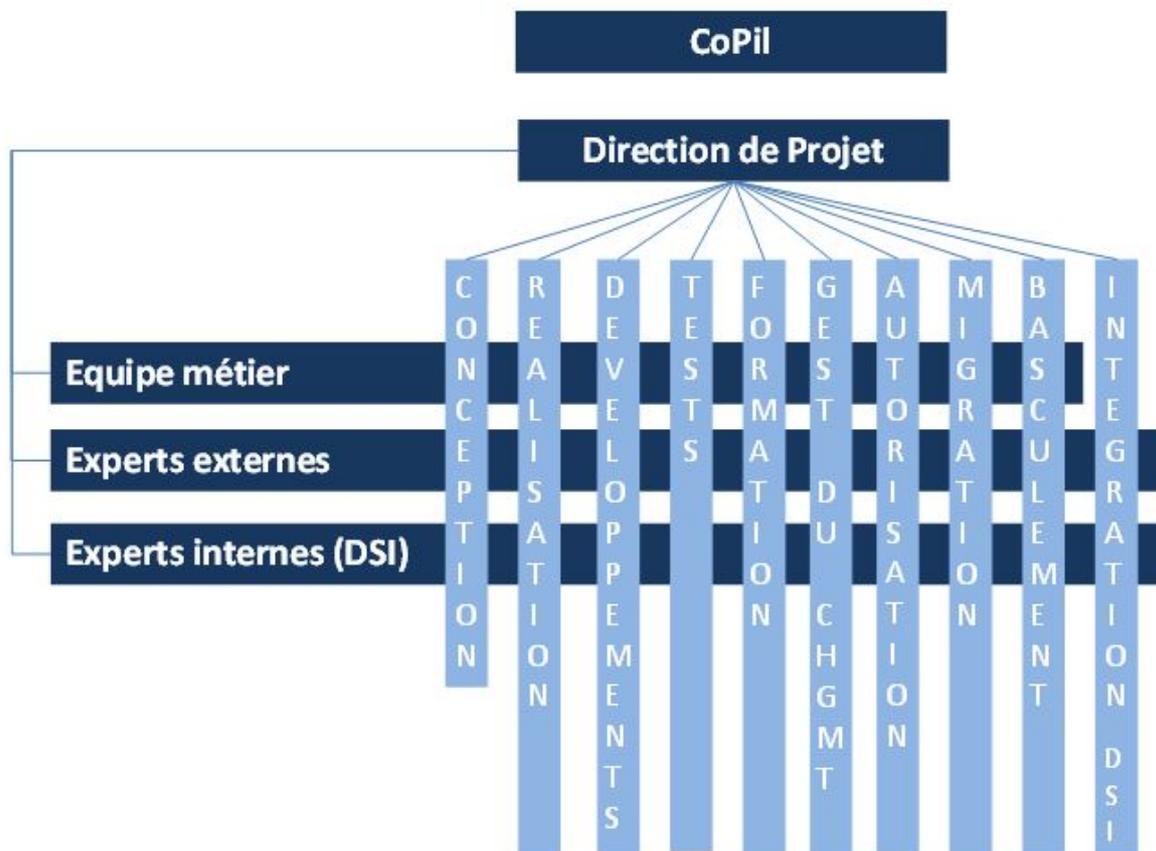


Fig. 7 – Organisation du projet

3 CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Ce projet d'investissement est inscrit dans les budgets et plan d'investissement 2017-2022 ; il y est référencé sous le No ° **I.000392.02**. La répartition temporelle proposée dans le tableau ci-dessous sera adaptée lors des processus usuels de révision annuelle de TCA (tranches de crédit annuelles), en fonction de l'évolution de la planification de l'ensemble des projets informatiques de l'ACV.

Les plannings des projets présentés et les délais indiqués seront ainsi ajustés aux TCA allouées dans le cadre de ce processus.

Montants financiers à terme, en CHF/an

Intitulé	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
a1) Transformations immobilières : dépenses brutes				
a2) Transformations immobilières: recettes de tiers				
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat (a1-a2)	0	0	0	0
b1) Informatique : dépenses brutes	5'334'000	5'466'700	3'758'300	14'559'000
b2) Informatique : recettes de tiers				0
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat (b1-b2)	5'334'000	5'466'700	3'758'300	14'559'000
c1) Investissement total : dépenses brutes (a1+b1)	5'334'000	5'466'700	3'758'300	14'559'000
c2) Investissement total : recettes de tiers (a2+b2)	0	0	0	0
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat (c1-c2)	5'334'000	5'466'700	3'758'300	14'559'000

Fig. 8 - Tableau des coûts d'investissement, répartis annuellement sur la durée prévue

Le montant total d'investissement comprend la régularisation de 2 crédits d'étude pour un montant total de CHF 771'900.- (cf. tableau des coûts d'investissement paragraphe 1.6.1 figure 2).

Le crédit d'étude de septembre 2013 (CHF 375'000.-) avait permis l'élaboration du schéma directeur du SI social et sanitaire.

Le crédit d'étude de novembre 2015 (CHF 396'900.-) avait permis l'élaboration des études et cahiers des charges du système d'information du Revenu d'insertion (RI) et du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA).

3.2 Amortissement annuel

S'agissant d'un objet informatique, la durée d'amortissement selon les directives d'exécution est de 5 ans.

Calcul selon directives financières ACV

Intitulé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
A amortissement (A3)	2'911'800	2'911'800	2'911'800	2'911'800	2'911'800	14'559'000

Fig. 9 - Tableau des coûts d'amortissement, répartis annuellement sur la durée prévue

3.3 Charges d'intérêt

Calcul selon directives financières ACV

Intitulé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
Charge d'intérêt (A4)	320'300	320'300	320'300	320'300	320'300	1'601'500
Prise en charge du service de la dette (A5)	-	-	-	-	-	-

Fig. 10 - Tableau des charges d'intérêts et de service de la dette, répartis annuellement sur la durée prévue

3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Conséquences relatives à l'investissement

Un facteur clé du succès des projets est la disponibilité de compétences métiers internes. Il est en effet essentiel que les projets soient maîtrisés par les spécialistes métier. Des renforts externes seront nécessaires pour accompagner les utilisateurs et pour accomplir les tâches courantes. Le projet prévoit la participation de collaborateurs du SPAS et des Autorités d'Application à raison de 4000 jours/homme. Un renfort limité estimé à 1830 jours/homme sera nécessaire pour assurer la délivrance des prestations RI et BRAPA.

Investissements	Renforts DSI		Renforts Métier	
	j*h	CHF	j*h	CHF
Totaux nets (I-II)	1'767	2'105'000	1'830	1'000'000
Investissements – partie renforts	2017	2018	2019	Total
Totaux nets (I-II)	387'000	1'474'000	1'244'000	3'105'000

Extrait de la Fig. 3 Tableau des coûts d'investissement – Partie Renforts

Conséquences relatives au budget de fonctionnement

Il n'existe aucune conséquence sur le budget de fonctionnement relative à l'effectif en personnel de la DSI et du SPAS.

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

(Montants financiers en milliers de francs CHF)

Intitulé	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
Frais d'exploitation autres que RH - charges supplémentaires (A2)	117'050	468'200	1'164'925	2'101'000	2'101'000	2'101'000	8'053'175
Compensation des charges par le désengagement des solutions remplacées (B1)	0	0	121'000	484'000	484'000	484'000	1'573'000
Revenus supplémentaires (B2)	0	0	0	0	0	0	0
Autres compensations proposées (B3)	0	0	0	1'800'000	2'400'000	2'400'000	6'600'000
Total net (A2-B1-B2-B3)	117'050	468'200	1'043'925	-183'000	-783'000	-783'000	-119'825

Fig. 11 - Tableau des autres coûts de fonctionnement annuels prévus (hors RH, amortissements, intérêts et service de la dette)

La nouvelle solution informatique permettra des gains de productivité importants. Ceux-ci sont estimés au travail de 10 gestionnaires administratifs représentant une économie de CHF 1'200'000.- par an à partir de la 2^{ème} année d'apprentissage et de CHF 600'000.- durant la première année.

Le compte financier pour le personnel des ARAS correspond à celui des subventions RAS : 3612050000/1464.

En plus des économies sur le personnel des ARAS, la nouvelle application permettra une diminution des indus dont le gain est estimé avec leur coût de délivrance à CHF 1'200'000.- par an. Le compte financier correspondant est celui des remboursements ASV/RMR/RI : 4637050000/1464.

L'application PROGRES ne peut être mise hors service car d'autres métiers continueront à utiliser PROGRES.

Ainsi la partie du coût liée à l'infrastructure devra être maintenue jusqu'au décommissionnement complet de PROGRES.

3.6 Conséquences sur les communes

Les coûts d'investissement de l'EMPD sont sans impact financier sur le budget des communes.

Dans les coûts de fonctionnement, l'ensemble des charges et des compensations liées au désengagement des solutions remplacées (figure 11-B1) ne sont pas soumises à la facture sociale. Par contre, les autres compensations proposées (figure 11-B3) composées des réductions des indus ainsi que d'une diminution du personnel des RAS émargent à la facture sociale. Ceci représentera une économie annuelle de CHF 800'000.- pour les communes dès l'année 2021.

3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

La mise en place de demande de prestation via le portail Cyber pour le BRAPA et la consultation de leur situation en ligne pour les bénéficiaires du RI et du BRAPA permettra de réduire l'usage du papier ainsi que les déplacements physiques des usagers (saisies, transports).

3.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Cet EMPD est conforme à la mise en œuvre de la mesure 5.1 du programme de législature 2012-2017 : "simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne".

Cet EMPD est également conforme au Plan directeur cantonal des systèmes d'information 2013-2018 qui liste le remplacement de PROGRES comme élément du besoin de réduction des risques techniques sur les applications métier sensibles.

3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

La Constitution fédérale prévoit le droit pour quiconque d'obtenir de l'aide en cas de détresse (art. 12 et 41) avec une délégation de cette tâche au canton de domicile (art. 115). Au niveau vaudois, le DSAS, les communes, les associations de communes, le CSIR et les organes délégataires sont chargés de l'appliquer (art. 5 de la LASV).

Pour les avances sur pensions alimentaires, le DSAS est l'autorité cantonale compétente au sens des art. 131, 290 et 293 CCS pour régler l'action de l'Etat en matière d'aide au recouvrement des pensions alimentaires découlant du droit de la famille et d'avances sur celles-ci.

Le logiciel PROGRES qui permet de gérer ces différentes aides date de 1997. L'architecture technique de cette application devient obsolète et la maintenance est difficile à assurer compte tenu des évolutions techniques. Des composants utilisés ne sont ou ne seront bientôt plus soutenus par les éditeurs, ce qui implique le remplacement de cette application. De plus, les interactions avec d'autres plateformes informatiques et systèmes d'information transverses deviennent de plus en plus difficiles à réaliser. Par ailleurs, une étude de risques réalisée par la DSI en 2012 montre l'obsolescence technique de l'application PROGRES. C'est pourquoi en 2014, la DSI a inscrit dans son schéma directeur le renouvellement de ce logiciel. Le présent projet doit être réalisé avant l'année 2020 et selon le planning présenté figure 6.

Comme précisé lors des études visant le remplacement de l'application SESAM gérant les demandes de subsides à l'assurance maladie (EMPD 251 SAMOA 24 novembre 2015), datant de 1996 et également obsolète, il apparaît qu'en matière de projets informatiques, le Tribunal fédéral a déjà eu l'occasion de se prononcer sur le caractère nouveau ou lié de dépenses d'investissement. Dans un arrêt de juin 2001, il a ainsi souligné que l'informatique est aujourd'hui généralement indispensable à l'Etat

pour accomplir les tâches administratives qui lui sont dévolues : " Il est aujourd'hui communément admis que l'Etat recourt à l'informatique pour exécuter les tâches administratives qui lui sont dévolues de par la loi, en raison du gain de temps et en personnel qu'implique une telle solution ; les dépenses consenties à cet effet sont de ce fait absolument nécessaires à l'accomplissement d'une tâche de l'Etat, au sens de la jurisprudence rendue en matière de référendum financier [...]. Il en va de même a fortiori des dépenses consacrées à améliorer la sécurité du traitement des données informatiques " (arrêt du TF non publié 1P.722/2000 du 12 juin 2001 consid. 3b). En l'espèce, la nécessité de procéder au remplacement de l'application PROGRES compte tenu de son obsolescence est évidente. Il est nécessaire de mettre en place une nouvelle application informatique pour garantir la sécurisation du système d'allocation des aides sociales et avances sur pensions alimentaires. Vu la jurisprudence du Tribunal fédéral précitée, ces éléments paraissent de nature à justifier que les dépenses correspondantes soient qualifiées de liées quant à leur principe.

Concernant la quotité de la dépense, les solutions techniques retenues correspondent au minimum indispensable pour atteindre l'objectif du remplacement de PROGRES. Le point 1.3 fait mention des principales explications :

- Simplifier la mise en œuvre des dispositifs d'aide et harmoniser les pratiques
- Assurer la sécurisation des prestations
- Améliorer le dispositif de pilotage.

L'analyse a aussi été effectuée sous l'angle des droits populaires afin de déterminer si le décret doit être soumis ou non au référendum facultatif. La situation pour le remplacement de PROGRES est similaire à celle du remplacement de l'application SESAM . Concrètement, est-ce que le décret doit être publié sur la base de l'article 84 al. 1 let. a ou 84 al. 2 let. b de la Constitution cantonale ? En l'espèce, les dépenses visant le pur remplacement de l'installation informatique PROGRES devenue obsolète constituent manifestement des dépenses liées au sens de l'art. 84 al. 2 let. b Cst. La question est cependant posée s'agissant de l'objectif de mettre en œuvre un système plus performant que ne l'était l'application utilisée jusqu'à ce jour. Fondamentalement, l'Etat pourrait renoncer à une partie des améliorations qui sont proposées dans le présent projet même si elles apparaissent comme indispensables et fondamentales pour le Conseil d'Etat, dans le cadre de la gestion des systèmes d'allocation des aides sociales et avances sur pensions alimentaires. Le Conseil d'Etat estime que l'existence de cet aspect peut être analysée comme faisant pencher la balance du côté de la soumission au référendum facultatif. C'est pourquoi il est proposé que le décret aille dans ce sens.

3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

3.12 Incidences informatiques

Ce projet a notamment pour objectif le remplacement d'un système informatique de gestion de dossiers, dont les composants techniques sont obsolètes depuis plusieurs années et de plus en plus difficiles à maintenir, par une évolution technique et fonctionnelle décrite dans le présent document.

3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.14 Simplifications administratives

Les simplifications administratives sont ciblées par les 2 axes suivants de ce projet : l'augmentation d'efficacité et d'efficience dans le traitement des dossiers, ainsi que la simplification des rapports entre l'administration et les administrés (cyberadministration).

3.15 Protection des données

Les éléments prévus par le projet n'exigent aucune modification légale, la transmission des données entre les entités participant au projet étant d'ores et déjà prévue par les articles 13 et 16 de la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement des avances et pensions alimentaires (LRAPA) et par les articles 38 et 39b de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV).

3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions et de leurs impacts, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

(Montants financiers en milliers de francs CHF)

Intitulé	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
Frais d'exploitation autres que RH - charges supplémentaires (A1)	117'050	468'200	1'164'925	2'101'000	2'101'000	2'101'000	8'053'175
Amortissement (A2)	0	2'911'800	2'911'800	2'911'800	2'911'800	2'911'800	14'559'000
Charge d'intérêt (A3)		320'300	320'300	320'300	320'300	320'300	1'601'500
Prise en charge du service de la dette (A4)		-	-	-	-	-	0
Total augmentation des charges (A = A1+...+A4)	117'050	3'700'300	4'397'025	5'333'100	5'333'100	5'333'100	24'213'675
Compensation des charges par le désengagement des solutions remplacées (B1)	0	0	121'000	484'000	484'000	484'000	1'573'000
Revenus supplémentaires (B2)	0	0	0	0	0	0	0
Autres compensations proposées (B3)	0	0	0	1'800'000	2'400'000	2'400'000	6'600'000
Total net (A-B1-B2-B3)	117'050	3'700'300	4'276'025	3'049'100	2'449'100	2'449'100	16'040'675
Revenu facture sociale des communes (1/3 B3)				600'000	800'000	800'000	2'200'000

Fig. 12 - Tableau des coûts de fonctionnement annuels complets prévus

Le budget de fonctionnement de la DSI devra être temporairement augmenté en 2018 et 2019 pour absorber les coûts pérennes avant la compensation à terme du projet à partir de 2020.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 14'559'000 destiné à financer le renouvellement du système d'information du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) pour la gestion du Revenu d'insertion (RI) et du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA).

du 5 avril 2017

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 14'559'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer le renouvellement du système d'information du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) pour la gestion du Revenu d'insertion (RI) et du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA).

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*, réparti et amorti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, sa date d'entrée en vigueur.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 avril 2017.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean